

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
REGIONAL OCCITANIE POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA
VILLE**

Annule et remplace la décision n°2024-09 du 31 janvier 2024

Adm N° 2024 - 16

Le Maire de la commune de MOISSAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de proposer une programmation culturelle incluant des spectacles créés et joués par des équipes artistiques dont le siège social se situe en Occitanie,

Considérant que le Conseil Régional Occitanie peut accorder à la commune une subvention pour ce projet au titre de l'aide à la diffusion de proximité,

Considérant que le montant total du spectacle est de 2 400.00 € TTC,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier du Conseil Régional Occitanie pour un montant estimatif d'opération.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Recettes TTC		Dépenses TTC	
Commune de Moissac	1 440.00 €	Cession La Mob à Sisyphe	2 400.00 €
Région Occitanie – Aide à la diffusion de proximité	960.00 €		
<u>Total recettes :</u>	2 400.00 €	<u>Total dépenses :</u>	2 400.00 €

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN

Fait à MOISSAC, le 16 février 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ